

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DU LAC CLAIR INC.

Montréal,
Le 19 décembre 2008

Cher propriétaire,

Comme vous le savez, la Société a toujours attaché, depuis le début de l'aménagement du lac, une grande priorité à la préservation de l'environnement et en particulier à la qualité du plan d'eau.

À diverses reprises, nous avons fait appel à des experts pour nous conseiller en la matière et procéder également à l'examen technique de quelques cas problèmes.

Plus récemment, il y a 3 ans, la Société a mandaté SNC-Lavalin pour faire une revue globale de la situation environnementale au lac Clair. Leur rapport avait alors conclu :

« Le développement du lac Clair tel qu'il a été conçu et qu'il est effectué présentement ne devrait pas voir d'incidences importantes sur la qualité des eaux du lac. La réglementation actuelle, tant municipale, provinciale, que celle du lac, appliquée au lac Clair démontre un net souci de préservation de l'environnement. L'application de ces règlements et le respect de ceux-ci par les propriétaires riverains devraient permettre de mener à bien le projet de développement du lac sans avoir de conséquences importantes sur la qualité de l'eau du lac. »

Afin d'établir un nouveau bilan environnemental alors que s'achève le développement du lac Clair, nous avons de nouveau demandé cet été à SNC-Lavalin de refaire le même exercice d'évaluation quant à l'état environnemental du lac Clair, portant plus spécifiquement sur la qualité de l'eau.

Vous pourrez constater dans les conclusions du rapport de cette année, dont je vous transmets copie que :

« La diagnose du lac Clair effectuée cet été permet de conclure que celui-ci est un lac oligotrophe, c'est-à-dire un lac jeune et peu enrichi, tel que défini par le ministère du Développement durable et de l'environnement (MDDEP) et présenté en page 17 du présent rapport. »

« Ces lacs sont généralement profonds, les eaux y sont claires, offrant une transparence de plus de 4 mètres en été. On y trouve donc une eau de bonne qualité, généralement peu de plantes aquatiques nuisibles, et pas de problèmes d'algues microscopiques. »

Les conclusions du rapport expriment aussi :

« Que l'activité d'aménagement du lac Clair, tel que réalisé présentement en partie riveraine ne semble pas créer un apport significatif de phosphore et d'autres éléments nutritifs vers le lac. »

« Dans le cas des tous derniers développements réalisés ces 2 dernières années, portant sur un douzaines de terrains, il s'agissait majoritairement d'espaces situés à plus de 75 mètres du plan d'eau. Cette dernière zone à été mise en valeur en s'assurant que le drainage des fossés contribue efficacement à minimiser les apports vers le lac. Cette approche donnait suite aux suggestions faites par les inspecteurs municipaux. »

Je vous informais par ailleurs le 23 septembre dernier de la reprise des pourparler avec Conservation nature qui souhaite, de concert avec de nombreux propriétaires, faire l'acquisition de grandes superficies appartenant encore à la Société d'Aménagement du lac Clair. Nous espérons encore être en mesure d'en arriver à une conclusion pratique d'ici la fin de janvier 2009.

Je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments bien cordiaux.



Claude Descôteaux,
Président de la Société